

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

A r r ê t é

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

**Vu**, le Code de la Route,

**Vu**, le règlement général de voirie du 16/12/1994, relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

**Vu**, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

**Vu**, la demande de l'association culturelle turque en date du 5 avril 2024,

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue César Franck, à l'occasion de la fin du Ramadan,

A R R E T E

**Article 1**

La circulation et le stationnement sont interdits rue César Franck dans la partie comprise entre l'avenue de l'Egalité et la rue Jacquard,

**Le mercredi 10 avril 2024 de 6h00 à 12h00.**

**Article 2**

La signalisation relative à la circulation et au stationnement sera mise à disposition de l'association qui en assurera la pose, la dépose et l'entretien.

**Article 3**

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef du Poste de Police municipale et Madame le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.



Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT  
En l'Hôtel de Ville, le **09 AVR 2024**

Le Maire,  
*Alain HUNault*  
Alain HUNault